

Réunion de famille des descendants de Paul et Marie de Ponton d'Amécourt

le 9 septembre 2012 à BONANCE

Extraits d'archives

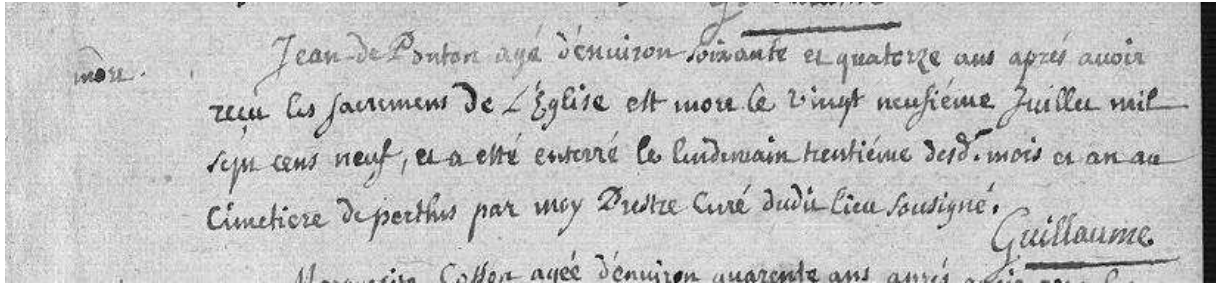
Réalisé par Gaëtan d'Amécourt

Mise à jour du 10/09/12



extrait des archives de Perthes

décès de Jean de Ponton le 29/07/1709



mon. Jean de Ponton âgé d'environ ~~soixante~~ et quatorze ans après avoir
reçu les sacrements de l'Eglise est mort le vingt-neuvième Juillet mil-
sept cent neuf, et a été enterré le lendemain trentième dudit mois et an au
Cimetière de perthes par moy Prestre Curé dudit lieu soussigné. Guillaume
Monsieur Cotton âgé d'environ quarante ans curé dudit lieu

Jean de Ponton âgé d'environ soixante et quatorze ans après avoir reçu les sacrements de l'Eglise est mort le vingt-neuvième Juillet mille sept cent neuf, et a été enterré le lendemain trentième dudit mois et an au cimetière de perthes par moi Prêtre Curé dudit lieu soussigné.

Guillaume

Extrait des archives de Perthes

mariage de Jean de Ponton et d'Anne Château le 17/01/1701

Perthes
L'an de grace mille Sept cens un après la publication
en mes paroissiales tant en l'Eglise de Perthes que celle
de Sapignicourt savoir les Dimanches second et neuvième
et sixième Jannier jour des Rois sans quil eij son
t'ouvé aucun empeschement ny civil ny canonique come
Il nous est apparu par le certificat sur ce expedé par
M^{re} Claude de pardin Prêtre Curé dudit Sapignic
en date du sixième dudit mois et an, controllé aud.

Perthes le même jour
jour signe solennel
fiancables, Je soussigné
Prêtre Curé dudit Perthes, ay en ladite Eglise
interrogé Jean de ponton et Anne Château tous
de ladite paroisse de Perthes, et leur consentement
mutuel pris, les ay solennellement par parolles de
presen corioins en mariage en presence de Jean
de ponton francois château, Jean valdrelche et aut
témoin, Et ay euss donné la benediction nuptiale
selon la forme de nostre mere sainte Eglise le
dixseptième dudit mois et an francois Chateault
Jean de ponton
Jean de southeron Jean Doray Guillaume
Prêtre Curé dudit Perthes

L'an de grâce mille sept cent un après la publication [?] paroissiales tant en l'Eglise de Perthes que celle de Sapignicourt à savoir les dimanche second et neuvième et dixième Janvier jour des Rois sans qu'il y soit donné(?) aucun empêchement ni civil ni canonique [?].

Il nous est apparu par le certificat [?] expédié par Mer Claude de pardieu (?) Prêtre, curé dudit Sapignicourt en date du sixième jour dudit mois et an, contrôlés(?) à(?) Perthes le même jour [?] fiançailles. Je soussigné [?] Prêtre curé dudit Perthes, ai en ladite Eglise interrogé Jean deponton et Anne château, tous de la dite paroisse de Perthes, et leur consentement pris, les ai solennellement par [?] en Mariage, en présence de Jean deponton, françois château, jean Valdrelehe(?) et autres témoins, [?] donné la bénédiction nuptiale selon la forme de notre Mère Sainte Eglise le dix-septième dudit mois et an.

françois château

Jean de ponton

Jean de [?]

[?]

Guillaume

extrait des archives de Perthes

Acte de décès de Jean de Ponton le 06/02/1709

mon. Guillaume.
Jean Deponton agé d'environ trente cinq ans après avoir reçu
les sacramens de l'Eglise est mort le sixième février mille sept cent
neuf et a été enterré au Cimetière de Perthes le lendemain septième
dudit mois. par moy Prêtre Curé dudit lieu soussigné.
Guillaume
George fils légitime de George Talhier curé de Perthes

Jean Deponton agé d'environ trente cinq ans après avoir reçu les sacrement de l'Eglise est mort le sixième février mille sept cent neuf et a été enterré au cimetière de Perthes le lendemain septième jour dudit mois par moi Prêtre Curé dudit lieu soussigné.

Guillaume

Extrait des archives de Perthes

Baptême de Jean de Ponton le 03/04/1704

Bapt. ^{Guillaume}
Jean fils légitime de Jean de Ponton
et de Anne Chateau est venu au monde et a été baptisé le
troisième Avril mille sept cent quatre. P. Jean Minard. M.
Madelaine de ponton. par moy Prêtre Curé de Perthes

Jean fils légitime de Jean de Ponton et de Anne Château est venu au monde et a été baptisé le troisième Avril mille sept cent quatre. P[arrain] Jean Minard(?). M[arraine] Madeleine de ponton. Par moi Prêtre curé de Perthes.

Archives nationales d'outre-mer

Ponton d'Amecourt, Augustin de, capitaine des volontaires sur le corsaire le Segulier pris par les Anglais puis échangé (1762#, écrivain de la Marine au camp de Kourou à la Guyane #1763), faisant fonction de commissaire 1762/1763

Accès sur le site :

[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/p2w/?dossier=/collection/INVENTAIRES/Ministeres/SEM/E/&first=241_005A/FRCAOM06_COLE_241005A_0664&last=241_005A/FRCAOM06_COLE_241005A_0674&title=Ponton+d'Amecourt,+Augustin+de,+capitaine+des+volontaires+sur+le+corsaire+le+Segulier+pris+par+les+Anglais+puis+%C3%A9chang%C3%A9+\(1762\),+%C3%A9crivain+de+la+Marine+au+camp+de+Kourou+%C3%A0+la+Guyane+\(1763\),+faisant+fonction+de+commissaire+1762/1763](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/p2w/?dossier=/collection/INVENTAIRES/Ministeres/SEM/E/&first=241_005A/FRCAOM06_COLE_241005A_0664&last=241_005A/FRCAOM06_COLE_241005A_0674&title=Ponton+d'Amecourt,+Augustin+de,+capitaine+des+volontaires+sur+le+corsaire+le+Segulier+pris+par+les+Anglais+puis+%C3%A9chang%C3%A9+(1762),+%C3%A9crivain+de+la+Marine+au+camp+de+Kourou+%C3%A0+la+Guyane+(1763),+faisant+fonction+de+commissaire+1762/1763)

1ère lettre

24 janvier 1766 Guyanne D'amécourt

Le sieur(?) D'amécourt représente qu'il a été commis de l'intendance à Cayenne, Ensuite principal commis aux classes(?) à Kourou où il a travaillé depuis l'établissement de cette nouvelle colonie jusqu'au retour de M. de Chanvalon. Le chef de son bureau ayant été arrêté, il a été chargé de ses fonctions, et par ordre du Gouverneur, il a été retenu à Cayenne pour faire les comptes généraux de la marine. Les maladies qu'il y a essuyées et qui ont pensé lui faire perdre la vie, l'ont obligé après avoir épuisé toutes ses ressources de repasser en France.

La seule fortune qu'il a rapporté de cette colonie consiste en deux lettres de change montant à 700" pour appointements. La position où il se trouve à cause d'un petit ménage qu'il est obligé de soutenir à Paris remet(?) sa situation d'autant plus triste qu'il n'a pas de quoi subsister. Il supplie Monseigneur de vouloir bien l'employer quelque part, et d'ordonner le paiement de ses lettres de changes.

2ème lettre

Monsieur Bretel

27 aoust

Monsieur,

(?)

Les décrets de l'assemblée Nationale me mettant à même de faire valoir les services que j'ai fait dans la marine, mais ne prévoyant pas en 1762, que j'aurais besoin aujourd'hui de certificats ; Permettez moi d'avoir l'honneur de vous prier de faire rechercher dans les Bureaux, une note, concernant l'échange du Sr (?) Augustin De Ponton D'amécourt Capitaine des volontaires embarqué sur Le Séguier pris par les Anglais et conduit à Portsmouth, le 17 mars 1762, pour un capitaine Anglais prisonnier de guerre pendant trois ans à Dieppe, sur la demande de Mr De fr(?) florentin(?) alors ministre à Mr De Choiseul, à la fin de juin ou aux premiers jours de juillet 1762.

Ne pouvant plus servir la guerre aussitôt la paix, je suis rentré au service dans l'administration de la marine aux colonies à l'établissement cette faite à la Guyanne française au camp de Kourou par le premier embarquement pour cette colonie sous les ordres de de Mr De chauvallon intendant de Cayenne en qualité d'écrivain de la marine, ayant été pressé de partir pour Rochefort, je demandais mon brevet à Mr De chauvallon me dit qu'il n'y en avait aucun d'expédié, et qu'en les enverrait ; Arrivé à Kourou, je fus chargé du détail du Port, des classes et de l'hôpital ; Dans le cours de l'année, j'ai réitéré ma demande de mon brevet à l'intendant que me dit que Mr De choiseul ne lui avait pas encore adressé ; et je fus obligé d'attendre comme bien d'autres sans pouvoir l'avoir ; parce que, peu de temps après, Mr De Turgot y étant arrivé à la colonie fut bouleversée : ou fit arrêter tous les chefs ainsi que l'intendant et je fus le seul des chefs de Bureau ainsi que l'ordonnateur qui ne le furent pas, n'ayant rien en (?) mon compte ni de reproches à me faire, je continuai à être chargé seul de tous les détails, sous l'ordonnateur ; Peu de temps après cet établissement fut détruit ; le gouverneur me donna ordre d'aller le joindre à Cayenne et me chargea d'y faire tous les décomptes de Terre et de Mer et de rédiger tous les comptes de la nouvelle colonie j'ai resté 4 mois à y travailler jours et nuits ; il m'était dû 600" de gratification annuelles ce qui fait 1800" pour les trois ans que j'y suis resté, et que je n'ai jamais pû avoir ; parce qu'il n'y avait pas d'argent au Trésor ; j'en ai demandé inutilement la reconnaissance ; Arrivé à Versailles l'on me dit qu'on examinerait cela et je n'en ai rien pu avoir.

C'est pourquoi, Monsieur, s'il était possible que, par le secours de vos bontés, je pus être payé actuellement de ces gratifications, j'attribuerai à votre justice et à votre équité ce que je n'ai pu obtenir faute de protections.

J'ose donc vous demander la grâce de m'accorder un certificat qui justifie mon échange de capitaine des volontaires sur le Séguier avec le Capitaine anglais prisonnier à Dieppe et un autre certificat de mes trois ans de service aux colonies suivant les notes qui peuvent se trouver dans les Bureaux ce qui devrait me faire une campagne de guerre et 54 mois de colonies.

Comme la marine paraît actuellement organisé, je vous supplie en faveur de trente ans de service d'un Père chargé d'une nombreuse famille dépouillé de tout par les (?), de m'accorder une place de commis aux écritures dans un des bureaux de Brest, Cherbourg, ou Le havre, où il vous plaira ; vous soulagerez bien sensiblement une famille et un Père malheureux qui ne cessera de vous en témoigner sa juste reconnaissance.

Les certificats que je vous supplie de m'adresser sont pour justifier au comité des pensions la totalité de mes services.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

d'Amécourt

ancien commissaire de la marine

Mainsat par Chambon

Ce 21 août 1791

3ème lettre [interne à l'état, ndlr]

(?) Le 30 août 1791

J'ai reçu Monsieur cher confrère, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 de ce mois, celle écrite au Ministre par M de Ponton D'amécourt que je vous renvoie, contenant différentes demandes dont j'imagine que le but principal est d'obtenir une place de commis aux Ecritures dans un des bureaux de Brest, Cherbourg ou Lehavre. Je réponds par la nom(?) ci jointe relatise(men?) au certificat qu'il demande de par l'échange ayant été pris sur le corsaire Le Séguier et(?) au sujet d'un d'un titre d'écrivain qu'il dit avoir obtenu pour passer(?) à Cayenne lorsque l'on y a tenté un établissement(?). J'y réponds par lamner(?) notre autant que ma tête que j'ai pu m'être à la torture a pû me le permettre après son(?) (?) paffez(?) de juin jour de 30 ans(?). Ils m'ont rappellé des chagzims(?) que j'ai éprouvé dans le terres(?), de la part d'un des deux chefs de Cayenne, n'ayant pas cru devoir remplir une demande qu'il m'avait faite.

Heureusement que l'autre chef est beaucoup plus mileux auquel j'ai fait part, par écrit, de la circonstance aparé(?) ny(?) coup qui aurait pû alors m'être fumiste; quoique je fut très fondé.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère et très parfait attachement(?), Monsieur et cher confrère, votre très humble et obéissant serviteur.

Villain

4ème lettre [interne à l'état]

M de Ponton D'amécourt, par sa lettre du 21 août 1791, annonce avoir été embarqué en qualité de Capitaines des Volontaires sur le Séguier pris par les anglais et conduit à Portsmouth le 17 mars 1762 et avoir été échangé sur la demande faite par M de St(?) florentin à M de Choiseul alors ministre de la marine, à la fin de juin ou au commencement de juillet 1762. Le certificat que demande M. de Ponton D'amécourt pour constater son échange, ne peut être expédié que par le que par le bureau du préfet(?) auquel, vraisemblablement, au aurait fait remise(?) des listes, rôler(?) correspondances qui auraient été tenues pendant la guerre qui a été terminée en 1763. Il en résulte qu'il n'est question, pour cet(?) objet, que de remettre l'estain(?) de la lettre de M. de Ponton D'amécourt au bureau de M. Dremons(?), chef du bureau des Invalides et des prises(?) ou la (?) demandée pourra être faite.

M. de Ponton D'amécourt dit , dans la même lettre qu'il est rentré aussitôt la paix de 1763, en qualité d'écrivain dans l'administration de la Marine aux Colonies (?) de l'établissement projeté(?) à la Guyanne française ou il dit être passé par le premier embarquement sous les ordres de M. de Chanvalon nommé intendant à Cayenne. Il représente qu'il a demandé son titre d'écrivain à M. de Chanvalon qui lui a répondu qu'il n'y en avait encore d'expédié, et qu'on les enverrait. Il ajoute qu'il fut obligé d'attendre, comme bien d'autre , pour pouvoir l'avoir.

M. de Chanvalon n'est parti pour Cayenne que longtemps après le premier embarquement qui est passé sous les ordres de M. de Prefontlun(?) c'est à dire que M. de Chanvalon ne s'est rendu à Cayenne que vers la fin de l'année 1763 peut être même au commencement de 1764.

Il n'est guère possible de se rappeler exactement, depuis près de 30ans, les choses comme elles se sont passées ; d'ailleurs le premier commis que cette affaire a conduit au Tombeau, et le Bureau étoinée(?) devenir dans l'opération de Cayenne (?) comme des être passifs. Il n'y avait plus que le Gouverneur et l'Intendant qui eurent(?) tout la confiance du ministre pour l'opération. Il fallu en conséquence se soumettre et faire entièrement les volontés de l'un et de l'autre. Il a été en conséquence expédié différents Titre en blanc qui leur ont été remis.
(?)

Les listes d'embarquement auraient pu fournir des renseignements sur la qualité en laquelle M. de Ponton D'amécourt a été embarqué ; mais on n'a plus cette ressource(?), le Bureau des Colonies à Rocherfort où était déposé les listes Rôler(?) ayant été incendié il y a quatre ou 5 ans plus ou moins. L'époque de cet incendie est consigné, à la tête d'un registre du contrôle des recrues(?) cydevant rassemblées(?) au Dépôt de l'Île de Ré.

5ème lettre

Mr Bretel

1er octobre(?)

Monsieur,

Il y a un mois que j'ai eu l'honneur de vous représenter qu'ayant et nommé par M. de Choiseul écrivain à la Nouvelle colonie de la Guyanne française sous la présentation de M de Chauvallon alors intendant que j'y ai sur ce (?) les fonctions de commissaire des Claper(?) et de la Marine et qui M Turgot m'a ensuite chargé du travail de tout l'administration de la Colonie après l'arrestation de l'intendant et de tous les chefs que n'ayant été susceptible(?) d'aucun reproche ni d'aucune (?) je fus le seul des chefs qui ne fut pas pour(?) détenu ainsi que l'ordonnateur avec lequel je travaillais la Cour(?) n'avait pas nos brevets que M. de Turgot devait porter (?), et que son départ précipité pour Cayenne leur fit oublier ; Ces brevets ont sans doute été expédiés, ou sont restés dans les bureaux, mais pour justifier au comité des (?) de mon service aux colonies d'écrivain de la Marine faisant fonction de commissaire depuis le commencement de 1763(?) jusqu'à la fin de 1766(?) je vous supplie Monsieur de me faire expédié ces certificats d'après les notes qui doit y avoir aux bureaux des Colonies ou un duplicata du brevet que je devais avoir. Le comité me presse(?) et je vous serai bien obligé de vouloir bien me le faire expédié au plus tôt.

C'est moi que M a chargé de rédiger tous les comptes généraux de la Colonie et je dois être connu, il est vrai que depuis 26ans j'ai été oublié, cependant il m'est encore du 800" de gratification annuelle pendant 3 ans et que j'y ai été (?) pour de ce jour m'ont qu'on verrait à cela, qu'il n'y avait pas d'argent autrefois, c'est cependant 1800" qui m'ont été promis et attaché a ma place dont je pas touché un sous(?). je vous aurais(?) bien l'obligation de me présenter un moyen d'être payé.

Je suis avec un profond respect

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

D'amécourt

ancien commissaire de la Marine

Mainsat par Chambon

le 26(?) septembre(?) 1791

6ème et dernière lettre (réponse de l'état à Augustin)

M Damecourt

Mainsat par Chambon

Paris le 13 septembre(?) 1791

J'ai reçu votre lettre du 25 septembre(?) de part laquelle vous demandez un certificat de vos services à Cayenne.

J'ai fait faire à cet égard les recherches nécessaires et il ne s'est rien trouvé dans mes bureaux qui vous concerne ni qui ait trait à la gratification annuelle de 600" que vous annoncez vous avoir été promise et ne vous avoir été payée pendant trois ans. Si vous avez des notes(?) plus précises de vos services vous pouvez me les adresser afin qu'il fut fait de nouvelles recherches.

extrait des archives Montrouge

décès d'Augustin de Ponton D'Amécourt le 25/07/1808

après qu'il leur en a été donné lecture

L'An mil huit cent huit le Vingt Six Juillet, Par
Ponton Damecourt devant nous Maire de la commune de Montrouge
Augustin
arrondissement de Sceaux département de la Seine officier
de l'Etat civil de la dite commune. Sont comparus les
Sieurs Louis Augustin de Ponton Damecourt, âgé
de trente cinq ans Propriétaire, demeurant à Paris rue
du Vieux colombier onzième arrondissement, et Antoine
Louis Marie de Ponton Damecourt propriétaire
agé de huit ans même demeure. Lesquels nous ont
déclaré que Monsieur Augustin de Ponton Damecourt
leur Père ancien commissaire de la marine agé
de soixante douze ans, veuf de Jeanne Louise
Maille, est décédé hier vingt cinq du [?] à cinq heure
de soir en sa maison sis en cette commune, comme il est
constaté par Monsieur Adrien Escourbiac officier de la santé
de cette commune, et ont lesdits déclarants signés avec nous
le présent acte, après qu'il leur en a été donné lecture

+ vingt
Dubreuil
Maire
A. D'Amécourt

L'An mille huit cent huit le Vingt Six Juillet, Par devant nous maire de la commune de Montrouge, arrondissement de Sceaux département de la Seine, officier de l'Etat civile de ladite commune. Sont comparus les Sieurs Louis Augustin de Ponton D'Amécourt, agé de trente cinq ans, Propriétaire demeurant à Paris rue du Vieux colombier onzième arrondissement, et Antoine Louis Marie de Ponton D'Amécourt propriétaire agé de huit ans même demeure. Lesquels nous ont déclaré que monsieur Augustin de Ponton Damecourt leur Père, ancien commissaire de la marine, agé de soixante douze ans, veuf de Jeanne Louise Maille, est décédé hier vingt cinq du [?] à cinq heure de soir en sa maison sis en cette commune, comme il est constaté par monsieur Adrien Escourbiac(?), officier de la santé de cette commune, et ont lesdits déclarants signés avec nous le présent acte après qu'il leur en a été donné la lecture.

A. D'amécourt

Dubreuil Maire

Mariage de Louis Augustin de Ponton d'Amécourt et de Marie Parry le 26 frimaire an III (16/12/1794)

Ce jourd'hui vingt six frimaire l'an troisième de la République
 française avec le indissoluble à dix heures du matin le dit jour et
 heure auons ~~assisté~~ par les citoyens nommés dans la salle publique
 de la maison commune de la Municipalité de la République résidant
 St Priest, pardevant et nous Gaspard pour son commissaire nommé
 par le Conseil Général de la Commune dudit Lieu pour recevoir les
 actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, ont
 comparu Louis Augustin Ponton Damiens secrétaire de la Municipalité
 dudit Lieu, y demeurant, fils unique et légitime de Louis Augustin
 Ponton Damiens et de défunte Jeanne Louise Maitte demeurant à
 Paris, et Marie Parry, fille unique et légitime de défunt Pierre
 Parry et de défunte Michelle Vanlaude, demeurant audit lieu
 de la République, assistés de Jean Leonard Courtignon administrateur
 du district de l'arrondissement d'Evauz, âgé de quarante ans, demeurant au Port de
 Bouillon, fuidite Commune de la République; de Leonard Parry cultivateur
 âgé de trente deux ans demeurant audit lieu de la République; de
 Barthélémy Parry, orcle de la future, cultivateur, âgé de trente six ans



demeurant au même lieu de la République et de Gabriel Nouchon
 Cultivateur, âgé de cinquante quatre ans, demeurant aussi audit lieu de
 la République; et dont les promesses réciproques de mariage ont été
 publiées dans cette Municipalité par nos Commissaires fuidit le
 vingt quatre de présent mois, comme il est constaté par le procès verbal
 qui en a été dressé le dit jour; qui nous ont dit; savoir, ledit Louis
 Augustin Ponton Damiens, je déclare prendre en mariage Marie
 Parry ici présente; et ladite Marie Parry, je déclare prendre en maria
 ge Louis Augustin Ponton Damiens ici présent; la conséquence, attendu qu'il ne
 nous a été notifié aucune opposition audit mariage, nous leur avons
 déclaré, au nom de la loi qui leur étoient unis en mariage; et nous signé
 avec ledit Louis Augustin Ponton Damiens, ladite Marie Parry, et
 les dits Jean Leonard Courtignon et Leonard Parry; ledit Barthélémy
 Parry et Gabriel Nouchon témoins et de nous leuons ayant déclaré ne
 savoir signer de ce qu'il s'agit.
 Courtignon
 M. Parry
 Ponton
 Parry
 Nouchon



Le 26 frimaire l'an troisième

Aujourd'hui vingt-sixième frimaire l'an troisième de la française une et indivisible à dix heure du matin lesdites jour et heure(?) avons(?) [?] par les ci-après nommés dans la salle publique de la maison commune de la Municipalité de la Républicaine ci-devant St Priest ; par devant nous Gaspard fourneron(?) commissaire nommé par le Conseil Général de la Commune dudit lieu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, ont comparu Louis Augustin Ponton Damécourt secrétaire de la Municipalité dudit lieu, y demeurant, fils majeur et légitime [?] Augustin Ponton Damécourt et de défunte Jeanne Louise Maille demeurant à Paris, et Marie Parry, fille majeure et légitime de défunt Pierre Parry et de Défunte Michelle Du malanede(?), demeurant audit lieu de la Républicaine, assisté de Jean Léonard Courtignon administrateur du directoire du district d'Evau, âgé de quarante ans, demeurant au Pont de Boulieu(?) susdite commune de la Républicaine ; de Léonard Parry, cultivateur, âgé de trente deux ans, demeurant audit lieu de la Républicaine ; de Barthélémy Parry, oncle de la future, cultivateur, âgé de trente six ans, demeurant au même lieu de la Républicaine. Et dont les promesses réciproques de mariage ont été publiées dans cette Municipalité par nous Commissaire susdit le vingt quatre du présent mois comme il est constaté par le procès verbal qui en a été dressé ledit jour ; qui nous ont dit savoir(?), ledit Louis Augustin Ponton Damécourt, je déclare prendre en mariage Marie Parry ici présente ; et ladite Marie Parry, je déclare prendre en mariage Louis Augustin Ponton Damécourt ici présent ; la conséquence, attendu qu'il ne nous a été notifié aucune opposition audit mariage, nous leur avons déclaré au nom de la loi qu'ils étaient unis en mariage ; et avons signés avec ledit Louis Augustin Ponton Damécourt et ladite Marie Parry et lesdits Jean Léonard Courtignon et Léonard Parry, lesdits Barthélémy Parry et Gabriel Mouchon(?) troisième et dernier témoin ayant déclaré ne pas savoir signer de ce [?].

AL. Ponton Damécourt

Courtignon

M. Parry

Fourneron

Parry

Extrait des archives de Paris

Acte de décès de Louis Augustin Deponton D'Amécourt le 21/01/1821

La particularité de l'état civil parisien est d'avoir été complètement détruit dans un incendie de l'Hôtel de Ville en 1871 pour tout ce qui est antérieur à 1860. Pour autant, celui-ci a été partiellement reconstitué, malheureusement pour un tiers seulement.

DECÈS.	
ANNÉE	Arrondis ^t ancien.
1821	12 ^e
Nom	Deponton D'Amécourt
Prénoms	Louis Augustin
Date du décès	21 Janvier 1821

extrait des achives de Mainsat

baptême d'Antoine Louis Marie de Ponton D'amécourt le 02/08/1780

Antoine Louis Marie de Ponton d'Amécourt est le fondateur de la branche cadette, son frère aîné Louis Augustin de Ponton d'Amécourt est le fondateur de la branche ainée.

The image shows a handwritten document, likely a baptismal record, written in French. The text is written in a cursive script and is somewhat faded. It describes the baptism of Antoine Louis Marie de Ponton d'Amécourt on August 2, 1780, in the parish of Notre-Dame de Mainsat. The document lists the parents, the godfather, and the godmother, along with their titles and residences. The text is written in French and is signed by the priest, Cartier, Curé de Mainsat.

Le deux aout mil sept cent quatre-vingts en l'Eglise paroissiale de Notre Dame de Mainsat par moi Curé a été baptisé Antoine Louis Marie de Ponton d'Amécourt né le même jour fils de Mr Augustin de Ponton d'Amécourt ancien commissaire de la marine et contrôleur des fermes et de Dame Jeanne Louise Maille ses père et mère demeurant en ce Bourg. Le parrain a été haut et puissant Seigneur Messire Jean Baptiste Louis Loubert de Verdalle chevalier seigneur de chateau fayolles et demeurant en son chateau de chatain, et la Mairaine la très haute et très puissante Dame Madame antoinette claudine françoise de la Roche-aymon Vicomtesse de Narbonne Dame pour accompagner Madame adélaïde actuellement au chateau de ce Bourg. Lesquels, ainsi que le père de l'enfant ont signé ledit jour avec moi.

Larocheymon Denarbonne
[?] de Verdalle (?)
Augustin de Ponton D'amécourt
Cartier Curé de Mainsat

Le deux aout mille sept cent quatre-vingts en l'Eglise paroissiale de Notre Dame de Mainsat par moi Curé a été baptisé Antoine Louis Marie de Ponton D'amécourt né le même jour fils de Mr Augustin De Ponton D'amécourt ancien commissaire de la marine et contrôleur des fermes et de Dame Jeanne Louise Maille ses père et mère demeurant en ce Bourg. Le parrain a été haut et puissant Seigneur Messire Jean Baptiste [?] de Verdalle(?) chevalier seigneur du château de fayolles(?) et demeurant en son château de chatain(?), et la Mairaine la très haute et très puissante Dame Madame antoinette claudine françoise de la Roche-aymon, Vicomtesse de Narbonne, Dame pour accompagner Madame adélaïde actuellement au château de ce Bourg. Lesquels, ainsi que le père de l'enfant ledit jour avec moi.

Larocheymon Denarbonne

[?] de Verdalle(?)

Augustin de Ponton D'amécourt

Cartier Curé de Mainsat

Extrait des archives de Paris

Acte de naissance d'Adrien Auguste Deponton d'amecourt le 11 Prairial de l'an 5 (30/05/1797)

La particularité de l'état civil parisien est d'avoir été complètement détruit dans un incendie de l'Hôtel de Ville en 1871 pour tout ce qui est antérieur à 1860. Pour autant, celui-ci a été partiellement reconstitué, malheureusement pour un tiers seulement.

NAISSANCES.	
ANNÉE	Arrondis ^t ancien.
<u>an 5</u>	<u>10^e</u>
Nom	<u>Deponton d'amecourt</u>
Prénoms	<u>Adrien Auguste</u>
Date de la naissance	<u>11 Prairial an 5</u>